

La diglossie : retour sur une notion impérissable

BENMESSAOUD Redha

Département de Lettres et Langue Française/Laboratoire SLADD, Faculté des Lettres et des Langues, Université Frères Mentouri Constantine 1 - Constantine – Algérie

redhabenmessaoud@yahoo.fr

Résumé

Le présent article aborde la notion de diglossie à travers une double perspective : diachronique, pour en retracer l'évolution sémantique, et synchronique pour en dresser un état des lieux. Des exemples précis, relatifs au contexte algérien, sont proposés pour illustrer à la fois le caractère conflictuel et stable de ce phénomène social.

الملخص

هذه المقالة، التي تستند إلى انعكاس نظري، تقترب من فكرة ازدواجية اللغة من خلال منظور مزدوج لتتبع تطورها الدلالي وإعداد قائمة جرد. يتم تقديم أمثلة محددة تتعلق بالسياق الجزائري لتوضيح الطبيعة المتضاربة والمستقرة لهذه الظاهرة الاجتماعية.

Mots-clés : diglossie, bilinguisme, variété haute, variété basse, conflit linguistique

Introduction

On estime qu'il existe aujourd'hui plus de 7000 langues dans le monde, mais ce chiffre, si effarant, n'est rien face aux problèmes que pose ou pourrait poser le contact de ces langues au sein des différentes communautés linguistiques. Si un tel contact est inévitable, voire naturel, vu la promiscuité, l'histoire et le destin communs qui caractérisent la vie des peuples, ses conséquences, elles, peuvent s'avérer dramatiques puisqu'elles donnent souvent lieu à des conflits. D'ailleurs, la littérature et les recherches, consacrées à cette situation, sont riches en enseignements. En témoignent, en effet, les titres de certains livres et articles fort évocateurs : *La guerre des langues et les politiques linguistiques* (Calvet, 1994), *Langues en conflit. Études sociolinguistiques, Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?* (Boyer, 1991/1997), *Le choc des langues au Québec* (Bouthillier et Meynaud, 1972), « The language Problem in Cameroon » (Fonlong, 1969). En témoignent aussi les conflits et les dominations linguistiques dans le monde et leurs répercussions sur les statuts et la place des langues dans le paysage linguistique d'un bon nombre de pays. C'est dans cette perspective que s'inscrit justement le présent article qui s'attachera à

mettre en exergue l'évolution sémantique de la diglossie à travers le temps et son sens dans le contexte actuel.

La diglossie : trois acceptions pour une seule notion

Longtemps considérée comme un néologisme et souvent accolée au bilinguisme, la diglossie est formée de « di » signifiant : deux et de « glossie » (glôssa en grec) qui veut dire : langue. La diglossie désigne donc deux langues ou plutôt, de manière pragmatique, l'emploi ou l'usage de deux langues ou, pour reprendre la définition du Petit Robert (2014), la : « *situation linguistique d'un groupe humain qui pratique deux langues ou deux variétés d'une même langue, chacune d'elles ayant un statut et des fonctions différents.* » Le sens d'une telle notion sous-entend souvent l'idée de bilinguisme. Le mieux serait de retracer, dans un premier temps, l'histoire de cette notion, sa naissance et surtout son évolution sémantique. Il serait judicieux de dissiper, dans un second temps, le flou caractérisant les notions de diglossie et de bilinguisme.

La diglossie, diglossia en anglais, est associée à trois noms qui sont des références incontournables en la matière. Il s'agit de : Jean Psichari (1854-1929), Charles Ferguson (1921-1998) et Joshua Fishman (1926-2015). Il existe néanmoins dans les travaux de certains chercheurs anglo-

saxons des thèses qui situent l'apparition de cette notion en 1902 sous la plume du linguiste allemand Karl Krubacher (Albirini, 2016, p. 16). Il y a aussi William Marçais qui est souvent cité comme étant un pionnier dans ce domaine. Sa célèbre métaphore à propos de la langue arabe est restée dans les annales. Voici ce qu'il dit à propos de la diglossie arabe :

Deux langues ? [...] la question est ? Tel à mes yeux l'arabe. Une langue pour oiseuse. Disons deux états d'une même langue, assez différents que la connaissance de l'un n'implique pas, absolument pas, la assez semblables pour que la connaissance de ; connaissance de l'autre l'un facilite considérablement l'acquisition de l'autre. En tout état, un qui choque étrangement les instrument pour l'expression de la pensée une sorte d'animal à deux têtes, et ; habitudes d'esprit occidentales Que les programmes scolaires ne savent trop comment ! quelles têtes traiter, car ils ne sont pas faits pour héberger les monstres. (Marçais, (p. 409 ,1930.

D'autres chercheurs encore, à l'instar de Prudent (1981), remontent plus loin dans le temps et donnent deux noms, Roïdis (1885) et Pernot (1897), considérés comme les premiers à avoir employé le terme de diglossie.

Il existe donc une panoplie de références concernant le sens ou l'évolution sémantique de cette notion, mais, comme il est mentionné ci-dessus, cet article ne tiendra compte que des trois noms suivants :

Psichari ou les débuts de la diglossie (1928)

Jean Psichari, philologue franco-grec, est le premier à avoir forgé le terme de diglossie en 1928 pour parler de la

situation linguistique grecque où prévalait une certaine concurrence entre la katharévoussa, langue officielle, et la démotiki, langue populaire. Georges Prévélakis, spécialiste de géopolitique, les définit ainsi : la katharévoussa, langue inventée par Koraïs, est « *une version purifiée de la langue grecque, présentée comme débarrassée des scories accumulées par l'histoire et le contact avec d'autres peuples* » et la démotiki est une « *langue aussi artificielle que la katharévoussa, puisque ses règles ont été élaborées par des linguistes, son vocabulaire était plus proche de celui des parlans locaux, et ses règles moins strictes* » (1997, p. 47).

Cette définition permet de distinguer, d'un côté, une langue proche du grec classique mais épurée des relents historiques et de l'influence d'autres cultures et là, l'auteur voulait sûrement parler des emprunts à d'autres langues. Cela veut dire aussi que cette langue était celle du pouvoir en place puisque seul ce dernier pouvait décréter une telle qualité linguistique. D'un autre côté, cette précision permet de dire que la démotiki présente des similitudes formelles avec la précédente. La seule différence de celle-ci par rapport à celle-là est qu'elle émane des dialectes locaux, donc c'était la langue du peuple.

Pour revenir à Psichari, il est possible d'affirmer que ce dernier, pour qui les notions de diglossie et de bilinguisme

étaient synonymes, était un fervent défenseur de la démotiki et très critique vis-à-vis du bilinguisme. D'ailleurs, son article, intitulé « Un pays qui ne veut pas de sa langue », paru dans la revue *Mercure de France* (1928) en est la parfaite illustration. Il y expose sa vision conflictuelle de la diglossie. Il y dresse, entre autres, un tableau descriptif de cette notion :

La diglossie ne consiste pas seulement dans l'usage d'un double vocabulaire [...] ; la diglossie porte sur le système grammatical tout entier. Il y a deux façons de décliner, deux façons de conjuguer, deux façons de prononcer ; en un mot, il y a deux langues, la langue parlée et la langue écrite. (p. 66).

Il y dresse également un tableau descriptif d'ordre sociolinguistique dans la mesure où Il introduit dans la signification du concept, à côté de faits purement linguistiques, l'aspect idéologique et conflictuel qui s'attache au phénomène. Il montre clairement en effet que le problème de la diglossie [...] est lié à une situation de domination [...] d'une variété sur une autre, créée par la pression d'un groupe de locuteurs numériquement minoritaires mais politiquement et culturellement en position de force. (Jardel, 1982, cité dans Boyer, 2017, p. 70)

Deux éléments non négligeables peuvent donc être retenus de ce qui précède :

- La diglossie concerne, d'après Psichari, deux langues génétiquement apparentées.
- Ces langues sont en situation de conflit.

Ferguson : l'essor de la diglossie (1959)

S'appuyant sur les travaux de ses prédécesseurs, Psichari et Marçais, Ferguson va développer la notion de diglossie à travers ses recherches en linguistique historique. Il s'en servira notamment pour étudier, dans une perspective comparatiste, la situation linguistique de la Grèce, des pays arabes, d'Haïti et de la Suisse alémanique. L'analyse de ces situations lui a permis de « *dégager les principes d'un modèle diglossique* » (Simonin et Wharton, 2013) et de décrire la diglossie comme étant une situation où deux variétés d'une même langue sont utilisées de manière inégale selon le contexte de communication. L'une, appelée "variété haute" (high), est réservée au formel et l'autre, dénommée "variété basse" (low), est plutôt destinée au non officiel. L'une et l'autre reflètent un rapport de domination d'ordre sociopolitique. Voici la définition proposée par Ferguson :

La diglossie est une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les dialectes premiers de la langue (qui peuvent comprendre un standard ou des standards régionaux), il existe une sée très différente, rigoureusement codifiée (souvent plus variété superpo complexe du point de vue de la grammaire), qui est le support d'un

recueil imposant et considérable de textes littéraires provenant d'une re, qui est époque antérieure ou d'une communauté linguistique étrangè largement apprise par l'école, et qui est utilisée pour la plupart des -textes écrits et des discours formels, mais qui n'est jamais utilisée pour une conversation ordinaire. -dans quelque segment de la société (p. 345 ,1959).

Cette définition met en évidence les éléments suivants :

- La stabilité de la situation diglossique.
 - La parenté génétique des deux variétés.
 - Le caractère dialectal de la variété basse.
 - Le caractère complexe de la variété haute.
 - La complémentarité des domaines d'emploi des deux variétés.
 - La variété H comme support et moyen littéraire.
 - La variété B comme outil de communication oral.
 - Le lieu d'apprentissage des deux variétés n'est pas le même : l'école pour la « H » et le milieu familial pour la « B ».
- Par ailleurs, Ferguson a établi une sorte de classement des différentes fonctions des deux variétés. Ainsi, la variété H est employée dans les contextes suivants (Bassiouney, 2020, p. 11-12) :
- Prêche religieux.
 - Discours politique.
 - Correspondance administrative.
 - Conférence universitaire.
 - Presse : journal télévisé, articles...

- Poésie.

La variété B, elle, est réservée aux situations suivantes :

- Relations avec des subalternes : employés, domestiques...
- Relations familiales, amicales...
- Certaines émissions radiophoniques.
- Légende d'une caricature.
- Littérature populaire.

Ce classement reflète une répartition fonctionnelle de ces deux variétés. Autrement dit, un clivage apparaît clairement quant aux fonctions remplies respectivement par la haute et la basse : la première semble plus prestigieuse que la seconde, que ce soit en termes de contextes d'emploi ou de qualités intrinsèques.

Fishman : la diglossie dans tous ses états (1971)

Fishman va encore plus loin que Ferguson. Il reprend certes la dichotomie : variété haute/variété basse, mais il apporte une nouvelle vision basée sur une double perspective. D'un côté, il ne limite pas la diglossie à des langues apparentées. Il étend cette notion à toutes les langues qui sont en distribution fonctionnelle complémentaire, qu'elles soient apparentées ou non apparentées. De l'autre, il fait la distinction entre le bilinguisme en tant que fait individuel,

relevant de la psycholinguistique, et la diglossie comme fait social appartenant au champ de la sociolinguistique. Par ailleurs, pour illustrer sa conception de la diglossie, Fishman propose, entre autres, le cas du Paraguay avant 1992 où il y avait l'espagnol, variété haute, et le guarani comme variété basse.

Voilà donc l'évolution sémantique de cette notion selon les trois noms cités plus haut. Il importe à présent de définir la notion de bilinguisme par rapport à la diglossie.

Bilinguisme et diglossie : comment distinguer l'un de l'autre ?

Bien qu'elles soient très proches, sémantiquement parlant, ces deux notions se distinguent l'une de l'autre par à la fois le sujet parlant, le contexte d'emploi et les disciplines qui s'y intéressent. Trois critères sont généralement invoqués pour désigner une situation de bilinguisme : le critère individuel, l'emploi alterné de deux langues avec un statut équivalent et la psycholinguistique comme discipline qui prend en charge l'étude d'un tel phénomène.

Par ailleurs, il est important de répondre à une question qui revient souvent quand on aborde la notion de bilinguisme. Celui-ci peut-il désigner l'usage de deux variétés d'une même langue ? Si l'on suit le raisonnement du linguiste

américain, Edward Sapir, la réponse est « oui ». Dans son article « Dialect », publié en 1931, ce chercheur dit : « *tous les locuteurs qui utilisent la langue normalisée pour les besoins officiels et le dialecte local dans la vie courante sont bilingues* » (Cité dans Langerová. 2012, p. 08). Mais, de tels propos renvoient plutôt à la diglossie.

De la diglossie « pacifique » à la diglossie conflictuelle

Si la diglossie a pris son envol, grâce notamment aux travaux de Ferguson et Fishman, il n'en demeure pas moins que ces deux sociolinguistes ont abordé cette notion en termes de stabilité et de durabilité. Or, les situations diglossiques ne sont pas aussi stables que le croyaient ces deux chercheurs. C'est ce que les sociolinguistes européens, franco-espagnols, ont essayé de démontrer à travers les cas des régions occitane et catalane. Réfutant l'idée de stabilité prônée par leurs prédécesseurs, ils parlent plutôt de conflit linguistique. D'ailleurs, lors du Congrès de cultura catalana (1975-1977), les participants ont défini ce conflit en ces termes : « *Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, public) et l'autre comme politiquement dominée* » (Kremnitz, 1981, p. 65, cité dans Langerová. 2012, p. 14).

Il est possible d'en inférer que la diglossie a connu une autre évolution sémantique, mais, cette fois-ci, il s'agit d'une évolution dans un sens politique. Ainsi, quand une langue A domine politiquement une langue B, il y a diglossie ou, pour reprendre les termes de Kremnitz, quand « *deux groupes linguistiquement différenciés cohabitent dans une même organisation étatique, dès que l'un des deux a sur l'autre un avantage, en droit ou en fait* » (ibid.), il existe forcément un conflit diglossique.

Par ailleurs, ce conflit peut avoir deux issues : soit la normalisation (la langue dominée élimine la langue dominante), soit la substitution (la langue dominante élimine carrément la langue dominée). Louis-Jean Calvet (1979) propose plutôt le terme de « glottophagie », notamment pour la deuxième issue. Ce terme désigne le fait qu'une langue H dévore une langue B.

Pour revenir au catalan et à l'occitan, force est de constater que les courants, qui s'en réclament, ont eu le mérite de remettre sur la table le caractère conflictuel de la diglossie, caractère qui, il faut le rappeler, avait bien été remarqué dans les années 1930 par Jean Psichari. Mais ces courants mesurent-ils la portée de leurs propos quand ils affirment que le conflit linguistique ou la diglossie conflictuelle ne concerne que les langues non apparentées ? Force est de

constater, là encore, que le cas grec est, encore une fois, un cas d'école dans un double sens. Non seulement, il constitue une sorte de prélude aux études actuelles sur la diglossie, mais il apporte une réponse directe à la question du caractère non conflictuel des langues apparentées. Il confirme d'ailleurs l'une des deux issues de la diglossie, la normalisation, dans la mesure où la démotiki, langue du peuple, a remplacé, en 1976, la katharévoussa juste après le départ de la junte militaire.

La diglossie en Algérie comme cas illustratif. S'agit-il d'un complexe diglossique ?

Comme dans la plupart des pays arabes, l'Algérie est confrontée à une diglossie stable de type : arabe classique/arabe dialectal. Ces deux variétés, qui sont en distribution fonctionnelle complémentaire, renvoient respectivement à la langue de l'État, des institutions, de l'école, de la mosquée... et à la langue du peuple, celle qu'on entend dans les bus, dans les discussions amicales ou familiales, celle enfin qu'on apprend dans les bras de sa mère. Cet arabe classique se trouve aussi en situation diglossique face aux parlers berbères (kabyले, chaoui, mozabite...). Cependant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette variété haute peut se transformer, dans certains contextes (milieux bancaires, hospitaliers,

politiques...), en variété basse face à la langue française et c'est là que réside justement le complexe diglossique (expression empruntée à Philippe Gardy (1985).

La diglossie algérienne est-elle stable ou conflictuelle ?

Elle est à la fois stable (au sens pacifique du terme) et conflictuelle. Stable, elle se manifeste à travers les variétés : arabe classique/arabe dialectal. Les sujets parlants s'en servent de manière naturelle comme si les limites de l'une et de l'autre étaient tracées empêchant ainsi l'empiètement d'une langue sur l'autre. Conflictuelle, elle apparaît dans deux situations typiques : celle du kabyle (parler berbère) face à l'arabe classique et celle de celui-ci face à la langue française. La levée de boucliers contre la loi portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe en Kabylie dans les années 1990, avec son lot d'événements, et la stigmatisation, par certains, de l'emploi la langue française dans le paysage linguistique algérien, en sont la parfaite illustration.

Qu'en est-il de la diglossie aujourd'hui ?

Dans un article récent (2021), Marinette Matthey réaffirme le caractère polysémique de la diglossie, mais elle propose en même temps une sorte de synthèse des définitions des uns des autres. Cette synthèse s'articule autour des deux

points suivants : le premier est inspiré des travaux de l'incontournable Ferguson et le second est basé plutôt sur une vision conflictuelle de la diglossie, celle de Philippe Gardy et Robert Lafont (1981). Il y est question de « langue dominante *vs* dominée, *de* fonctionnement diglossique [...] *de* représentation linguistique [...] *de* conflit, *de* pouvoir *et de* subordination *d'une langue à une autre* » (pp. 111-112). Cette vision met sur le devant de la scène l'instabilité de la situation diglossique et la notion de conflit qui reflète des tensions éminemment politiques. L'auteur insiste, entre autres, sur le fait que

Cette situation de conflit n'est pas ressentie comme telle par la plupart des locuteurs et locutrices de l'espace concerné, car elle est obliérée par le fonctionnement diglossique qui les conduit à avoir honte de leur ire des représentations linguistiques qui la propre langue, à construire (dévalorisent [...] ou qui la mythifient. (Ibid., p.112

Conclusion

Tel un leitmotiv, le phénomène de la diglossie est récurrent aussi bien dans la vie de tous les jours que dans les travaux y afférents. Les articles et les ouvrages cités ci-dessus illustrent on ne peut mieux cette situation et la pratique linguistique dans le monde échappe rarement à ce phénomène qui s'avère être le destin de toutes les langues. En fait, la variété haute et la variété basse reflètent à la fois une praxis sociale, résultat d'un consensus tacite, en

particulier, dans sa forme stable, et un rapport de force entre un pouvoir politique dominant, culturellement et économiques, et des sujets parlants qui subissent cette domination. La diglossie se décline donc sous deux formes : sociale et politique. La question qui se pose de nos jours est la suivante : l'anglais, langue de la mondialisation et de la superpuissance, militaire et économique, peut-il être considéré comme une variété haute par rapport aux autres langues de la planète, susceptibles d'être considérées à leur tour comme des variétés basses ? Ou s'agit-il d'un complexe diglossique où il y aurait une sorte de stratification diglossique de type : anglais/reste des langues du monde, langues de chaque État/parlers locaux ?

Bibliographie

Albirini, A. (2016). *Modern Arabic Sociolinguistics. Diglossia, variation, codeswitching, attitudes and identity*. New York : Routledge.

Bassiouney, R. (2020). *Arabic Sociolinguistics. Topics in Diglossia, Gender, Identity, and Politics*. Washington : Georgetown University Press.

Benmessaoud, R. (2021). Glottopolitique(s) et pouvoir(s) : textes et contextes. *Jangada: Crítica | Literatura | Artes*, 1(17), 425–444.

<https://doi.org/10.35921/jangada.v1i17.350>

Boyer, H. (2017). *Introduction à la sociolinguistique*. Paris : Dunod.

Calvet, L.-J. (1979). *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*. 2^e édition. Paris : Petite bibliothèque Payot.

Ferguson, Ch., (1959). Diglossia. *Word*, 15, 325-340.

Fishman, J. A. (1967). Bilingualism with and without diglossia, diglossia with and without bilingualism. *Journal of Social Issues*, 23, 29–38.

GARDY, P. (1985). « Langue(s), non-langue(s), lambeaux de langue(s), norme », Cahiers de Linguistique sociale, n° 7.

Gardy, Ph. et Lafont, R. (1981). La diglossie comme conflit : l'exemple occitan. *Langages*, 21, 75-91.

Langerová, M. (2012). Diglossie au Maghreb-Histoire et situation actuelle. Mémoire de Master. Université Masaryk.

Le Petit Robert (2014). Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Marçais, W. (1930). La diglossie arabe dans l'enseignement public. *Revue pédagogique*, tome CIV, 12, 401-409.

Matthey, M. (2021). Diglossie. *Langage et société*, HS1, 111-114.

Prévélakis, G. (1997). *Géopolitique de la Grèce*. Bruxelles : Éditions Complexe.

Prudent, L.-F. (1981). Diglossie et interlecte. *Langages*, 61, 13-38.

Psichari, J. (1928). Un pays qui ne veut pas de sa langue. *Mercure de France*, t. CCVII, 63-121.

Simonin, J. et Wharton, S. (2013). *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et concepts*. Lyon : ENS éditions.